Zeitschrift: L'effort cinégraphique suisse = Schweizer Filmkurier

Herausgeber: L'effort cinégraphique suisse

Band: - (1930)

Heft: 3

Artikel: Pourquoi disperser les efforts?

Autor: J.L.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-732419

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PRODUCTION

Pourquoi disperser les efforts?

Ceux que, chez nous, l'avènement du sonore a le plus durement touchés, ce sont, à coup sûr, nos vaillants producteurs.

Peu nombreux, toutefois, la situation pourrait être pour eux moins alarmante, si l'on sentait chez chacun le désir d'adopter carrément le seul parti logique et... sûr: l'union.

Avant de nous engager plus loin dans l'exposé détaillé de ce point de vue — que, de toutes nos forces, nous voudrions voir aboutir, — il sied, pour la compréhension de l'exacte situation, de remonter un an ou deux en arrière.

A cette époque, la Production suisse — qui, hâtonsnous de le dire, lutte, depuis ses premiers pas, avec un acharnement désespéré pour vivre sinon prospérer voyait son « activité » principale nettement délimitée et... judicieusement répartie :

L'Office cinématographique, d'une part, spécialisé dans l'actualité, avait ses efforts couronnés de succès, et semblait avoir trouvé enfin un équilibre définitif : 13 copies de son « Ciné-Journal Suisse » étaient diffusées chaque semaine, ce qui constitue, pour un pays comme le nôtre, un maximum encourageant.

D'autre part, la « Praesens-Film » avait réussi à monopoliser la « Publicité cinématographique » et, dans ce domaine, sa position paraissait solide... inattaquable.

Enfin, à Genève, « Film A. A. P. », qui consacrait son activité à l'élaboration de films industriels et documentaires, et dont le « studio » (le premier installé en Suisse) chômait rarement.

Autour de ces trois groupements importants, « vivotaient » toute une série de « producteurs indépendants » qui, dispersés à travers le pays, se contentaient d'un travail « régional » et avaient, de temps à autre, l'occasion de servir de « correspondants » à l'une ou l'autre des trois firmes.

Bref, la situation semblait meilleure que jamais, quand... vint le sonore...

Et, patatras! l'édifice laborieusement échafaudé s'avérait bien vite incapable de résister à la poussée du « nouveau-né ».

Rapidement, nos producteurs furent convaincus que tout nouvel effort « muet » serait vain.

Aujourd'hui, plus angoissant que jamais, le problème « vital » de la production suisse paraît difficile à résoudre.

Car, s'il était relativement facile de produire du film « muet », la mise en route d'une organisation de prise de vues sonore constitue une tâche mille fois plus ardue. D'autres pays plus importants que le nôtre en ont fait l'expérience.

Courageusement, toutefois, nos trois firmes ont entrepris provisoirement de remédier au mal et l'Office a sorti, il y a quelques semaines, le premier numéro d'un Ciné-Journal Suisse sonore et parlant remarquable. Il s'agit, pour le moment, d'actualités « sonorisées »,

mais, dans un avenir rapproché, l'Office prévoit une installation définitive de matériel sonore.

« Praesens », après avoir tourné à Berlin quelques films publicitaires, se dispose à s'installer aussi. Et « Film A. A. P. », enfin, annonce, lui aussi, l'acquisition prochaine d'un matériel d'enregistrement.

Mais, direz-vous, c'est très bien... Et tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes!

Erreur... Grave erreur!

Et c'est ici que nous voudrions intervenir de toute notre force.

C'est une hérésie que de croire notre pays capable d'«amortir» trois organisations *autonomes* de cette envergure. Et, après des « débuts » qui peuvent être favorables, il n'est pas douteux que, par la suite, les choses se gâteront.

Pourquoi?

Mais, simplement parce que le temps n'est pas loin où les prix obtenus pour le film sonore, en général, baisseront sensiblement.

Il en sera de même pour tout ce qui sera « film sonore suisse », passé l'attrait de la nouveauté.

Les recettes diminueront, les frais resteront les mêmes. Voyez-vous le danger?

Il saute aux yeux!

Mais, penserez-vous..., le remède?

Le remède? Voilà précisément que nous touchons au but de notre intervention.

Le remède? A notre avis, il réside dans un seul mot, représentant, à lui seul, toute une formule: Union.

Rassembler toutes les forces — financières, techniques, professionnelles — au lieu de les éparpiller au gré d'un destin frivole et incertain.

Créer un organisme puissant, sain, englobant tous les efforts intelligents.

Lutter, enfin, la main dans la main, puisque le but et les moyens sont identiques...

Seulement, voilà! C'est tout un « programme » à mettre sur pied!

Et personne ne semble disposé à faire utilement le premier pas.

Ce « premier pas » consiste en une « union platonique » initiale, permettant de renouveler fréquemment les « contacts », de « causer » et de se mieux connaître.

C'est peu, sans doute, mais, en tout, ne sied-il pas de « commencer » ?

Puisque le « cri de ralliement » tarde tant à se faire entendre. L'Effort Cinégraphique Suisse a pris l'initiative de le jeter, dans un but absolument désintéressé et en ne cherchant qu'à « servir » la cause commune.

De quelle façon convient-il de « rapprocher nos producteurs » ?

Il n'en existe qu'une:

Créer "L'Association Suisse des Producteurs de films". Et oui! simplement.

Loueurs et exploitants ont la leur.

Celle des producteurs n'existait pas.

Nous voulons combler cette lacune.

Et par cette présente « étude », nous jetons ouvertement les premières bases de l'A. S. P. F.

Nous comptons, dans quelques jours, réunir — à Berne, sans doute — les principaux intéressés et leur « offrir » de se grouper sous le signe de la « concorde dans l'effort ».

Si nous aboutissons, nous demanderons aux producteurs de nommer tangiblement leur bureau, et d'élaborer avec nous les détails de l'organisation matérielle de l'A. S. P. F. Puis, notre rôle rempli, nous nous retirerons, laissant aux intéressés le soin de régler entre eux les questions qui les rendent solidaires.

Nous avons, en agissant de la sorte, le sentiment de faire œuvre utile : de tous temps, et dans tous les domaines, l'Union a fait la Force.

Pour « vivre », la production suisse doit être forte. Réalisons donc l'«Union» qui lui a manqué jusqu'à présent.

Et, ainsi, croyons-nous, tous les espoirs lui seront permis.

J. L.

La Fox-Film s'installe en France

Des plus importantes firmes cinématographiques américaines établies en France, la Fox-Film était la seule dont nous ignorions les projets... officiels du moins, car de nombreuses nouvelles fantaisistes circulaient sur ses intentions depuis que M. Bavetta, administrateur-délégué pour la France, était parti en Amérique.

Mais M. Bavetta est de retour à Paris, avec, cette fois, des projets officiels. Il a bien voulu nous les confier.

M. Bavetta est un homme jeune et énergique, aimant passionnément le cinéma, et qui ne compte que des sympathies dans la presse. Tout de suite il parle franc.

— La Fox devait fatalement produire des films français, mais nous ne voulions pas nous aventurer à la légère. Produire c'est bien, mais cela ne nous suffit pas. Nous voulons produire de beaux films et ne donner prise à aucune critique. Il ne faut pas, par exemple, que l'on dise que la Fox produit des films français de qualité inférieure à celle de ses films américains.

— Vous installerez-vous en Fran-

— En principe, oui. Nous sommes décidés à tourner nos films ici, et afin d'éviter une concurrence avec les studios existants, dont quelquesuns sont libres, nous cherchons à en louer, à condition toutefois que l'on nous fasse des propositions raisonnables.

- Sinon?

— Sinon nous irons provisoirement ailleurs, Londres ou Berlin.

 Vous me dites provisoirement.
 Oui, car éventuellement, dans six mois, si nous jugeons l'expérience concluante, nous reviendrons en France nous installer définitivement, et construire peut-être des studios.

— Vos metteurs en scène?

— Pour l'instant nous n'en avons qu'un seul, Max Constant, un Français établi en Amérique depuix dix ans, et qui a fait ses preuves là-bas.

D2080702080702080702080702080702080702080702080702080702080702080702080702080702080702080702080702080702080702

» La régie générale sera assurée par Edouard Doley. Plus tard nous ferons appel à d'autres réalisateurs.

» Quelques opérateurs et experts nous viendront également d'Amérique encadrer et former un personnel de tehniciens français.

— Tournerez-vous des versions étrangères de films français?

— Des versions italiennes et peut-être allemandes.

— Voulez-vous me parler de ces

prochains films?

— Oui, mais je ne vous donnerai que des titres provisoires. Le premier de tous: « De la même chair », version en français de « Comman Play », interprété en Amérique par Constance Bennett, puis « Sa plus belle vengeance », « Axelle », de Pierre Benoit, dont les droits nous sont réservés pour la France et les Etats-Unis; « Le Renégat », de André Armandy, qui est déjà tourné à Hollywood pour l'Amérique; « Il manquait un homme », de Félix Gandéra; nous retournerons le «Le Singe qui parle », que joua, il y a quelques années, Olive Borden.

» Nous avons encore deux projets de films, adaptés de pièces très connues qui passent actuellement à Paris. Et enfin « La Piste des Géants », qui relatera la vie d'une famille française et la lutte des émigrants contre les Indiens aux Etats-Unis en 1850.

— Tournerez-vous des films comiques?

— Non, mais une série de documentaires, et nous présenterons des magazines sonores, constitués avec nos actualités Fox Movietone.

Comme on le voit, la Fox s'organise. Mais pourquoi n'a-t-elle pas pensé à construire éventuellement ses studios en Suisse, à la frontière même du français et de l'allemand.

Immer "Frauennot-Frauenglück"

« Das Ergehen des Schweizerischen Films « Frauennot-Frauenglück » im Auslande wird unsere Leser immer noch interessieren, um so mehr, als die Angelegenheit dieses Films in der Schweiz noch nicht erledigt ist.

Dieser Film wurde in der « deutschen Fassung » in folgenden Ländern neuerdings zugelassen: Belgien, Schweden, Polen, Tschechoslowakei.

In den Vereinigten Staaten läuft der Film mit sehr grossem Erfolg, und in fast allen Städten musste er um mehrere Wochen prolongiert werden.

In Deutschland wurden Stimmen gegen den Film laut. So wollte das Badische Ministerium des Innern das Anlaufen des Films in Karlsruhe verbieten. Nach Besichtigung desselben hat jedoch das Ministerium die Vorführung gestattet, und der Film ist unter ungeheurem Erfolg in Karls-

ruhe angelaufen. Wie bekannt, hat seinerzeit Bayern ein Verbot gegen den Film ausgesprochen, und gleichzeitig hat das bayerische Ministerium Einsprache gegen den Film bei der Filmoberprüfstelle in Berlin anhängig gemacht, um den Film für das ganze deutsche Reich zu verbieten. In der Samstag-Sitzung beschloss die Filmoberprüfstelle, den Film frei zu geben, jedoch sind sämtliche Szenen vom Kaiserschnitt und sämtliche Szenen von der Normalgeburt aus dem Film zu entfernen. Dieses Urteil wurde von der Filmoberprüfstelle gefällt, trotzdem der Film bis jetzt von über 1.100.000 Personen im ganzen deutschen Reiche, sogar in Bayern gesehen wurde, und trotzdem fast die gesamte deutsche Presse sich überaus lobend über den Film ausgesprochen hat. Es ist anzunehmen, dass dieses Urteil noch ein weiteres Nachspiel nach sich ziehen wird, da der Film zu grosse Sympathien und Anhängerschaft in ganz Deutschland für sich gewonnen hat. »